



A Rennes, le 08/11/2024

Quand l'insécurité vient d'en haut !

Le mercredi 30/10/2024, a eu lieu la visite de notre nouveau DISP au sein du Centre pénitentiaire de Rennes Vezin.

Alors qu'un de nos collègues avait été victime de propos homophobes la veille en détention (tract du 31/10/2024), nous nous attendions, en toute naïveté, à un soutien inconditionnel et une posture rassurante de notre nouveau Directeur Interrégional, garant des principes fondamentaux liés au statut du fonctionnaire mais également garant de la protection de ses agents...

Cependant les propos tenus lors de l'entretien entre notre collègue et M. le DISP (en présence de notre DPIP) n'ont fait que rajouter confusion et amertume dans les esprits.

Voici le contexte et une partie des propos rapportés par notre collègue ASS :

Une première rencontre entre M. le DISP et notre collègue a eu lieu en début de matinée en présence du Directeur et du Directeur adjoint de l'établissement, et de notre nouvelle DPIP..

Notre collègue a juste le temps de se présenter avant d'être rappelé au devoir de neutralité du fonctionnaire.

Devant l'incompréhension générale, M. LE DISP précisera que le port d'une boucle d'oreille contrevient à ce principe de neutralité...

Peu après, M. Le DISP décide de rappeler notre collègue pour une deuxième rencontre, en présence de notre DPIP.

Il regrette alors d'avoir tenu ces propos le matin même, espérant ne pas l'avoir blessé, mais continue son raisonnement insistant à nouveau sur le principe de neutralité du fonctionnaire !

Alors que notre collègue souligne justement que cette réflexion n'a pas été formulée à l'encontre de notre directrice, qui portait elle-même deux grandes boucles d'oreilles, l'intéressé répond qu'il s'agit là d'un phénomène culturel pour les femmes...

Le DISP exprime alors son soutien à notre collègue suite aux insultes auxquelles il a été exposé la veille, mais à nouveau un amalgame est fait, le renvoyant encore à la neutralité du fonctionnaire, lui rappelant qu'il serait préférable de « ne rien revendiquer » sur son lieu de travail.

Mais de quelle revendication parle-t-il ?

Par la suite, le DISP conseillera à notre collègue l'application de l'adage suivant :

« Pour vivre heureux, vivons cachés ! »

D'autres parallèles tout aussi dérangeants seront formulés au cours de cet entretien :

« Si vous étiez une femme et que vous alliez en détention en talon et jupes, je vous dirais aussi que c'est une mauvaise idée ». Un autre parallèle douteux sera fait avec la religion, qui aurait aussi pu être évité.

L'ensemble de ces propos a créé un réel trouble chez notre collègue ASS en arrêt depuis et un malaise conséquent et tenace au sein du service.

En 2024, il n'est plus possible de tenir ce type de propos lorsque l'on occupe le plus haut poste de l'Administration Pénitentiaire au niveau régional et que l'on a un devoir d'exemplarité dans l'application des politiques d'égalité homme/femme, de lutte contre les discriminations, de lutte contre les risques psycho-sociaux.

Nous laisserons donc chacun qualifier les propos tenus de maladroites, de malentendus ou de propos discriminatoires.

Nous ne pouvons cependant que constater que cet entretien d'un quart d'heure sera venu abîmer un homme qui n'a jamais revendiqué sur son lieu de travail, un homme qui a exercé ses fonctions dans le respect du principe de laïcité, qui s'est abstenu de manifester ses opinions, un homme qui a traité de façon égale toutes les personnes reçues et respecté leur liberté de conscience et leur dignité, un homme qui a donc en tout point respecté le principe de neutralité attaché au statut de fonctionnaire.

Monsieur Le Directeur Interegional, pouvez-vous en dire autant ?

Dans ces conditions, M. Le Directeur du SPIP 35, comment pouvez-vous assurer la sécurité de vos agents et lutter pour que de tels propos ne puissent plus être tenus ?

Nous apportons notre soutien plein et entier à notre collègue, nous lui souhaitons d'intégrer une administration qui pourra lui assurer la liberté, la sécurité et la reconnaissance qu'il mérite.

La CGT IP 35